

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VÉZELIEN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 FÉVRIER 2010

Le 18 février 2009, à 17 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de CHÂTEL-CENSOIR, sous la présidence de M. André VILLIERS.

Etaient présents les délégués. : Mme Claudine **GUÉRIN-MANDON**, M Bernard **GAREAU**, Mme Isabelle **GEORGELIN**, M. Gérard **ROUSSEAU**, Mme Marie-Claire **LIMOSIN**, MM. Gérard **LACOMBE**, Alain **MARC**, Abel **DETHIRE**, Cédric **MENGUAL**, Jean-Claude **BOHAIN**, Francis **POLY**, Guy **DEMANCHE**, Mme Noëlle **RAUSCENT**, MM. Pierre-Etienne **BREGUET**, Patrick **MOREAU**, Hervé **LIETARD**, Henri **COUGNOT**, André **LEBEAULT**, Mme Marianne **BLIVET**, M. Laurent **DARENNE**, Mme Brigitte **LEROY**, Mme Sabine **BEAUVIE**, M. André **GUYOT**, Mme Monique **MILLEREAUX**, MM. Raymond **CHIGOT**, Christian **GUYOT**, Jean **DESPINEY**, Alain **MOIRON**, Mme Denise **GAULARD**, MM. André **VILLIERS**, Patrick **BOUVEAU**.

Etaient excusés : Monsieur Bernard **MAURICE**, M. Michel **FEVRE** remplacé par M. Jean-Pierre **CLEROT** suppléant, M. François **ROUGIER** remplacé par Mme Elise **VILLIERS** suppléante, Mme Nicole **GEORGE**,

Etaient absents : Mme Nathalie **KOWALCZYK**, M. Roland **ZIMMERMANN**.

Etait Invité : M. **RAGAGE** (Trésorier Principal).

Secrétaire de séance : Mme Claudine **GUÉRIN-MANDON**

M. BOHAIN, Maire de CHÂTEL-CENSOIR, accueille les délégués.

M. DEMANCHE présente la Commune de CHÂTEL-CENSOIR :

La Commune a 162 ha et est traversée par l'YONNE et le ru d'AUSSON. C'est la seule Commune qui a une façade sur l'YONNE. Elle comprend une ville haute, située sur un éperon rocheux et une ville basse. La ville haute est dominée par la collégiale Saint Potentien (X^{ème}- XVII^{ème} siècle). C'est une église classée Monument Historique. On y trouve un pavement rouge et or du XIII^{ème} siècle, fait unique, il est conservé sur place.

Outre la collégiale, la ville haute comprend de belles demeures et constitue le centre historique du village. Le flottage a eu un rôle important. Le premier transport a eu lieu en 1547. En 1804, 3555 trains de bois ont été transportés à CHÂTEL (un train transporte 150 stères), on parle « d'autoroute du bois ». La ville basse est le centre administratif et commerçant. Elle comprend la Mairie, les services (une agence postale et une nouvelle école avec 120 enfants, une Maison de Retraite, un plafond d'évolution), les commerces et la gare (où s'arrêtent des trains directs pour PARIS tous les jours). Il y a aujourd'hui 688 habitants (on en comptait 1423 en 1842). Un parking vient d'être construit au centre du village qui compte 11 commerces. Ceci constitue une armature importante. Le village est vivant. On compte 5 exploitants agricoles, un artisan potier. Il y a à CHÂTEL un hébergement touristique de qualité : le VVF avec une piscine, le port, sur le canal où s'arrêtent 3800 à 4000 bateaux par an, le camping. L'avenir de CHÂTEL dépend de la CCV avec lequel il est lié aujourd'hui. Le village a pour lui le charme, l'eau, le bois. L'association CCHA peut organiser des visites du village pour ceux que cela intéresse.

M. VILLIERS remercie le Maire, le Conseil Municipal et **M. DEMANCHE** qui est aussi Président de CCHA. L'accueil dans cette salle apporte des éléments de confort. CHÂTEL apporte à la CCV la structure qui lui manque.

Il demande d'observer une minute de silence à la mémoire de **M. Henri MATHÉ**, récemment décédé et qui a été Maire de VOUTENAY.

Il salue la présence de **M. Bernard RAGAGE** et félicite **M. Christian GUYOT** qui est maintenant Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques.

Après un appel nominal des délégués, le quorum étant atteint, le Président demande si les délégués ont des remarques à faire sur le compte-rendu du 4 décembre 2009 qui leur a été adressé. **M. MOIRON** et **Mme BLIVET** signalent qu'ils étaient absents et qu'ils ont été marqués présents. Par contre, ils étaient représentés. **M. VILLIERS** rappelle que les délégués qui en représentent d'autres doivent l'indiquer sur la feuille de présence. Le compte-rendu du 4 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Ensuite, le Président donne lecture de l'ordre du jour et demande de l'adopter. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

- COMMISSION GYMNASE-

M. VILLIERS donne la parole à **Mme BEAUVIE** et à **M. GANDOLFO**.

Mme BEAUVIE demande que le dossier « gymnase » soit mis à l'ordre du jour pour approbation.

M. VILLIERS indique qu'il le sera une prochaine fois. Pour aujourd'hui, il faut faire le point des commissions pour établir un budget.

M. GANDOLFO *Compte-rendu de la commission gymnase*

Documents : Dossier donné le 4 décembre 2009 ; CR de la commission du 15/01/10 adressé en PJ ; Dossier distribué à tous les délégués (Réunion du CC du 18/02/10).

M. GANDOLFO précise que le dossier du 4 décembre est toujours valable, mais il y apporte quelques modifications.

Un démenti sera apporté dans « Au fil de l'Yonne » qui, dans l'article *Trois gymnases équipés d'une chaufferie bois* indique que le Département a pris à sa charge les trois chaufferies (dont celle de MONTILLOT) avec les Communautés de Communes. Or, la CCV n'a pas participé à l'investissement de la chaufferie.

Modification du poste Nettoyage. La prestation initialement prévue en sous-traitance est remplacée par un emploi. Le responsable du gymnase dont les missions concernent le contrôle, la maintenance, l'exploitation, l'administratif peut être chargé du nettoyage de la salle de sport avec une auto-laveuse. Le nombre d'heures hebdomadaires pour ce travail est estimé à 11, soit 6 832 € /an. Il est également chargé de l'exploitation de la chaufferie pour 4 heures par semaine, soit 1671 € /an. Une formation pour ce responsable est nécessaire.

Un autre poste pour le nettoyage du reste des installations pourrait être créé à raison de 20 heures hebdomadaires estimé à 12 366 € /an.

Fourniture de plaquettes de bois pour la chaufferie : Un appel d'offres a été lancé, 3 entreprises ont été retenues pour l'instant. (cf : compte-rendu de la commission d'appels d'offres ci-dessous)

Transport pour les scolaires : M. GANDOLFO souligne la bonne collaboration des enseignants ayant participé à la réunion du 15/01 (voir CR). Le kilométrage et le nombre de transports ont été établis. Pour le coût, le dossier sera transmis à la Commission des transports. Il y a 416 élèves au total. Un transport est nécessaire pour 393 élèves. Cela représente 2 668 km pour l'année scolaire et 90 transports avec les regroupements.

Autres questions :

Aménagement du gymnase pour les activités de tir à l'arc : les travaux ont été réalisés, après que l'architecte ait donné l'autorisation, par M. A. GUYOT. Cela ne coûte rien à la CCV.

Il faut faire le bilan des associations et clubs sportifs.

Des essais de chaufferie auront lieu prochainement.

Budget :

Fonctionnement : (approche) Les modifications apportées donnent un résultat provisoire de 45 000 € /an au lieu de 53 700 € (poste nettoyage, report à 2011 de la « provision »).

Investissement : **17 000 €**. Aux investissements initialement prévus s'ajoute 3 000 € pour l'auto-laveuse. M. GANDOLFO espère qu'elle sera offerte par le Conseil Général, comme cela a été le cas à l'ISLE-SUR-SEREIN.

Il rappelle que si le système d'accès par cartes magnétiques n'est pas accepté, on utilisera les clés mécaniques.

Assurance : Elle doit comprendre également l'exploitation de la chaufferie.

M. BRÉGUET indique que pour la protection incendie, on doit mettre une bâche. Le projet de contrat proposé n'évite pas le problème.

M. VILLIERS souligne que les bornes incendies doivent débiter 60 m³/h, or celles de MONTILLOT débitent 25 m³/h. Il a été émis l'idée de la mise en place d'une citerne alimentée par les eaux de pluie. Le coût est important, il faudrait le faire diminuer. La réserve d'eau est nécessaire pour la Commission de sécurité.

M. BRÉGUET demande si techniquement la solution adoptée aux Châtelaines est possible. D'autre part, il rappelle que, dans les statuts, le transport scolaire n'est pas compris. On doit modifier les statuts ou trouver une solution.

M. Ch. GUYOT répond qu'il faut faire un conventionnement.

M. CLÉRIOT revient à l'assurance et insiste sur le fait qu'il faut faire attention. Il y a tout intérêt à ce que l'assureur de la CCV et de la commune soit le même afin que deux assureurs ne rejettent pas la responsabilité l'un sur l'autre en cas de sinistre.

M. VILLIERS pense qu'il y a un équilibre à trouver entre les bonnes relations et le budget. Des comparaisons sont nécessaires. Il faut tenir compte de l'histoire, avoir la garantie maximale et vérifier les prix auprès de la concurrence.

M. GANDOLFO précise qu'un assureur a répondu qu'il fallait raisonner globalement.

M. Ch. GUYOT revient au budget et demande s'il s'agit d'un *budget à minima*.

M. GANDOLFO répond que oui. Parfois, ce ne sont que des estimations.

M. DEMANCHE souhaite savoir si les éléments budgétaires concernent le budget 2010 et qui paie les transports.

M. VILLIERS répond que les éléments sont pour 2010, mais que certains seront peut-être éliminés. C'est la CCV qui paie les transports avec un conventionnement ou bien, il faut prévoir une modification des statuts.

M. MOIRON s'étonne que le budget soit aussi élevé. Au départ, on parlait d'un paquet de cigarettes et aujourd'hui, on en est au moins à 10 € / habitant.

M. VILLIERS répond que la Commission du Budget verra l'intégration des divers éléments.

M. GANDOLFO demande ce que l'on fait avec le dossier de protection de travailleur isolé. (*Rappel : alarme obligatoire pour protéger le responsable du gymnase qui descend seul dans un puits de 4m pour la chaufferie ; devis présenté le 4/12, 1940,59 € TTC*)

Mme RAUSCENT se demande pourquoi on en est arrivé à cela.

M CHIGOT s'étonne que cela n'ait pas été prévu à l'origine.

M. VILLIERS indique que cela tient à la configuration du terrain.

M. Ch. GUYOT ne voit rien à enlever. Il voit que les choses s'ajoutent. Cela aura un coût.

M. VILLIERS répète qu'un budget est à proposer pour chacune des actions. Il faut présenter des variantes. On éliminera si nécessaire.

- COMMISSION D'APPELS D'OFFRES -

M. VILLIERS donne la parole à Mme MILLEREAUX

Mme MILLEREAUX *Compte-rendu de la Commission d'appels d'offres*

Document : Compte-rendu de la Commission d'appels d'offres du 17 février 2010 donné à tous les délégués (réunion du CC du 18/02/10).

La consultation portait sur la fourniture de plaquettes de bois pour la chaufferie du gymnase de MONTILLOT. 6 entreprises avaient soumissionné. Dans un premier temps, 3 prestataires ont été retenus La moins-disante n'a pas été retenue car, pour une autre commune, elle a livrée des plaquettes de mauvaise qualité et il a fallu ensuite changer la chaudière. Les 3 suivantes les moins chères ont été retenues :

ABC COPOBOIS (7 714 € HT) ; D'HERMONEZ (7 980 € HT) ; ONFE/CFBL (7 155,40 € HT)

Les membres de la Commission iront voir sur place pour se rendre compte et décideront après.

- MAISON MEDICALE DU VEZELIEN -

M. VILLIERS donne la parole à M. Ch. GUYOT

M. Ch. GUYOT *Information sur la Maison Médicale*

Document : Note d'information sur la Maison Médicale distribuée à tous les délégués (réunion du CC du 18/02/10).

Une réunion a eu lieu avec le Sous-Préfet au cours de laquelle le point sur les subventions a été fait.

Point sur le financement :

Maison de santé :

Montant de l'opération HT selon l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage : **1 920 000 €**

Financements publics : **1 225 000 €**

(Conseil Général : 250 000 € ; Contrat de Canton : 150 000 € ; DDR (état) ; 350 000 € ;

Feder (Europe) : 200 000 € ; Conseil Régional : 150 000 € ; Autres : 100 000 €)

Taux des aides publiques : **63,80 %**

Montant à emprunter : environ **700 000 €**. L'emprunt pourrait se faire sur 25 ans.

Il reste deux inconnues : la part du Contrat de Canton et le montant de la rubrique « Autres ». M. VILLIERS pourra le dire.

Nous ne sommes pas éligibles au FCTVA, sauf modification de la loi.

Il faut délimiter les surfaces CCV et les surfaces soumises à loyer, voir pour le parking.

M. VILLIERS précise que l'Assistante de Maîtrise d'Ouvrage a fait l'étude sur 800 m².

Les Professionnels doivent s'engager car des dépenses ont déjà été avancées.

Concernant le plan de financement, il propose que 300 000 € du Contrat de Canton soient consacrés à la Maison Médicale. L'enveloppe cantonale se monte à 320 000 €. Il serait inopportun et inefficace de saupoudrer cette somme. Ce qui est noté « Autres » est la réserve parlementaire. S'il reste Sénateur, il pourrait en bénéficier. Il en ferait bénéficier le canton de VÉZELAY et l'intégrerait dans le plan de financement de la Maison Médicale. Mais il ne sait pas s'il l'aura, ni à combien elle se monterait. Il ne s'engage que sur ce qu'il est sûr de tenir.

M. Ch. GUYOT donne d'autres informations. L'engagement des Professionnels est en train d'être rédigé. Il y aura un seuil au-delà duquel ils ne pourront pas aller. Nous devons pratiquer les prix du Département.

Pour le Contrat de Canton, la Commission ne sollicite que 200 000 €. Il faut en débattre.

Bureaux de la CCV :

Cela dépend des propositions des architectes. Le financement est décroché de celui de la Maison Médicale. Une simulation a été faite sur 100 m².

Montant de l'opération : **255 000 €**

Aides publiques : **201 000 €**

Conseil Général : 100 000 € ; Contrat de canton : 25 000 € ; DGE : 76 000 €

Cette opération serait éligible au FCTVA. Montant à emprunter : **54 000 €**

Attention, il ne s'agit que de simulations. Seul le résultat de l'appel d'offre devra être pris en compte. Dans ses prochaines réunions, la Commission affinera la répartition des dépenses en fonction des surfaces attribuées et leur répercussion sur les futurs loyers par cabinet.

De qui dépendra l'aménagement du parking : de la CCV ? De la Commune de VÉZELAY ? Inclus dans l'opération ?

Mme BEAUVIE propose que 3 % du Contrat de Canton soit réservés au Gymnase. Cela paierait les travaux de sécurité. C'est une question de solidarité aussi.

M. VILLIERS prend acte de la proposition et pense qu'elle sera prise en compte.

M. BOUVEAU informe les délégués qu'une révision de la géographie est en cours pour le FCTVA.

M. RAGAGE confirme que la question est entrain d'être révisée. Le problème ne se pose que pour la partie louée.

M. BRÉGUET demande si les loyers sont HT ou TTC

M. Ch. GUYOT précise que les médecins ne sont pas assujettis à la TVA. Les loyers seront TTC.

M. RAGAGE dit que cela n'aura pas d'incidence sur la CCV.

M. VILLIERS rappelle que le fonctionnement aura un coût. Il est nécessaire de commencer à y réfléchir.

M. BRÉGUET demande si les charges seront comprises dans les loyers.

M. Ch. GUYOT répond qu'il faudra tenir compte des deux. Le résultat des appels d'offre sera déterminant. Il faut chercher un équilibre et rentrer dans la fourchette financière sinon les médecins ne pourront pas payer.

M. BRÉGUET a fait un calcul. Il est arrivé à 6 € du m² par mois.

M. BOUVEAU indique que l'allègement d'un an pour les nouveaux a été soulevé.

M. Ch. GUYOT précise qu'il s'agit d'un réel problème. Dans certains secteurs, l'arrivée d'un médecin coûte très cher à la collectivité.

M. GAREAU rappelle que ce ne sont pas des fonctionnaires. Ce sont des privés.

M. VILLIERS conclut sur ce point disant qu'on n'a pas les éléments aujourd'hui. Il faut attendre les appels d'offre.

- CENTRE DE LOISIRS -

M. VILLIERS donne la parole à M. BOHAIN

M. BOHAIN *Compte-rendu de la Commission Centre de Loisirs*

Documents : Compte-rendu de la Commission du 22/01/10, Budget envoyés en PJ et distribués, complétés par les tarifs du Centre de Loisirs à tous les délégués (réunion du CC du 18/02/10)

La commission s'est réunie le 22 janvier avec des représentants de Jeunesse et Sport, de la CAF, du Pays Avallonnais. Les discussions sur les locaux, les projets éducatifs et pédagogiques (un pour la CCV, un pour CHÂTEL-CENSOIR), les questionnaires distribués aux familles, les tarifs.

Le Centre de Loisirs a ouvert entre le 8 et le 15 février et a reçu 25 enfants.

Des conventions devront être établies avec

- 1) la Maison de retraite pour les repas -3,50 €/le repas,
- 2) avec la Commune de CHÂTEL pour la mise à disposition gratuite du matériel pour cette année,
- 3) avec le CIA pour des animations informatiques.

Toute l'année, des animations se feront sur l'ensemble du territoire.

Le questionnaire aux familles sera distribué après les vacances.

Budget 2010 : il a été fait sur la base de celui de 2009

Fonctionnement : 61 186 € (dépenses et recettes). Les subventions (Jeunesse et Sport, CAF) ont été minimisées. La participation de la CCV est de **37 000 €**.

Investissement : **8 350 €**. (Réfection du sol, peinture du mur d'activité, appareil photos, mobilier, accessoires toilette, matériel sportif). La main d'œuvre sera prise en charge par la Mairie de CHÂTEL-CENSOIR.

Tarifs : des tarifs basés sur le quotient familial sont proposés. Ils n'appellent aucune remarque.

Le salaire de l'animateur est à prévoir.

M. BRÉGUET fait remarquer que le budget est en suréquilibre de 8 000 € que la CCV devra rembourser à la Commune de CHÂTEL (mise à disposition du personnel). Il faut prévoir une convention. Il n'est pas d'accord pour payer à CHÂTEL et à AVALLON.

M. VILLIERS rappelle que, pour le Centre de Loisirs, nous sommes partis de l'existant et nous pensons l'étendre. Mme GUY, que nous venons d'embaucher, aura pour mission de faire fonctionner la structure et de faire des propositions pour élargir les activités sur l'ensemble du territoire. Un autre lieu pourra accueillir les enfants en 2011.

M. BOHAIN ajoute qu'il a demandé des devis pour les transports.

Mme BLIVET trouve qu'il serait plus simple qu'il y ait plusieurs lieux.

M. Ch. GUYOT précise que des Communes sont engagées depuis plusieurs années avec d'autres structures. On peut modifier mais il faut des lieux de proximité. Il y a un problème de budget. Il s'interroge sur le coût : 61 000 €, c'est beaucoup.

M. BOHAIN répond que la dépense est de 37 000 €. 61 000 € représente les dépenses, mais il y a les recettes.

M. DEMANCHE insiste sur le fait que la CCV a validé ce schéma. Maintenant, il faut le lancer.

M. BRÉGUET précise que la mise en communauté n'implique pas que la mutualisation des charges soit faite à 100 % la première année. La commission des déchets projette d'économiser année après année ce qui est prévu, mais on ne pourra pas tout la première année.

M. VILLIERS indique que le budget distribué est un document de travail. Le salaire indiqué est un plein-temps alors que l'emploi est un mi-temps. Il y aura donc une dépense moindre.

Le CLAS est en difficultés. S'il s'en sort, ce sera grâce à l'ensemble des Communes. Il faut voir sur quels lieux du territoire il travaille.

M. BOUVEAU pense qu'il faut laisser les autres structures et donner le choix aux parents.

M. BRÉGUET dit que le CLAS est dans la situation dans laquelle nous risquons de nous mettre.

- BÉBÉBUS ET RELAIS CIGOGNE -

M. VILLIERS explique que le « Bébébus » sollicite une subvention de **18 000 €**. C'est une association à caractère général. Il intervient à SAINT-PÈRE 8 h / jour d'accueil. Il

y a trois personnes pour s'occuper des enfants. 15 sont accueillis. Les contraintes sont remplies par la commune.

M. Ch. GUYOT explique qu'il s'intéresse à la petite enfance depuis longtemps. L'activité se faisait dans le cadre du Contrat de Pays deux jours pleins par semaine. Des gens viennent de tout le secteur. C'est un service rendu aux jeunes ménages. Notre réflexion prévoit l'arrêt du « Bébébus » car 18 000 €, c'est cher. Nous cherchons une formule avec la même chose, une mini-crèche, par exemple. Pour ce prix-là, il y a peut-être d'autres formules.

M. VILLIERS ajoute qu'il y a également le Relais Cigogne (assistantes maternelles), à SAINT-PÈRE aussi. La subvention demandée est de 1 500 €. Ce n'est pas pour les familles extérieures au territoire.

M. BRÉGUET rappelle que ces activités ne sont pas prévues dans les statuts. Il faudrait prendre une convention pour un an, mais il ne voit pas pourquoi on la prendrait.

M. VILLIERS précise qu'on est hors statuts. Mais les communes sont libres de leurs choix.

M. Ch. GUYOT indique que les enfants sont quasiment tous du territoire. Il en vient de plusieurs communes. On ne peut pas arrêter l'activité comme ça. Si la CCV ne veut pas assurer le service, on trouvera d'autres moyens.

M. VILLIERS signale que certaines communes paient ailleurs. On ne peut pas leur demander de payer deux fois. Le Conseil Communautaire ne semble pas souhaiter participer financièrement. On peut encore réfléchir et prendre la décision dans un mois.

M. Ch. GUYOT pense que cela ne règle pas le problème de la petite enfance.

- ADHÉSION AU CNAS -

M. VILLIERS propose aux délégués l'adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales. Cela représente 0,48 % de la masse salariale et c'est obligatoire.

Les délégués sont d'accord pour cette adhésion.

- CONTRIBUTION AU GIP-ADT -

M. VILLIERS propose une adhésion au GIP-ADT. Cela représente 12 500 € pour l'année. Les Communes n'auront plus à payer de contribution.

Les délégués sont d'accord.

- COMMISSION VOIRIE -

M. VILLIERS donne la parole à M. LACOMBE

M. LACOMBE *Compte-rendu de la Commission Voirie*

Document : Commission Voirie du 4 février 2010, envoyé en PJ

Classement des routes communales : Il manque les délibérations de PIERRE-PERTHUIS et THAROISEAU.

La Commission propose d'accéder à la demande de THAROISEAU d'intégrer dans la Voirie Communale la route qui mène à l'émetteur, car la CCV perçoit un loyer pour cet émetteur. Par contre, elle propose de ne pas accéder à celle de PIERRE-PERTHUIS qui souhaite y intégrer la voie qui mène au Vieux Pont et celle qui mène à la Roche Percée sous le motif qu'elles sont touristiques. La demande pourrait s'appliquer à beaucoup de situations identiques dans le canton.

Il est urgent de renvoyer les tableaux de voirie.

Nids de poule : La Commission propose de faire une commande de bitume à froid groupées pour les communes et la CCV. Les Communes feront réaliser le travail par les employés pour la Voirie Intercommunale et seront remboursées pour les matériaux (convention).

Travaux 2010 : sur la base de **150 000 €**, soit une dizaine de kilomètres par an, un plan de travaux sera proposé pour les trois prochaines années (arasement de banquettes, fossés, préparation aux enduits, enduits). Les priorités sont à définir avec l'aide de la DDT (Direction Départementale des Territoires -ex DDE, puis DDEA-).

La Commission a rendez-vous le 26 février.

Relations avec la DDT : la DDT manque de personnel et ne sait pas si elle pourra continuer l'aide telle qu'elle a commencé de l'apporter. Elle proposera éventuellement un engagement avec un prestataire. Elle rappelle qu'il faut s'occuper des ouvrages d'art.

M. COUGNOT aimerait savoir si les Communes sont d'accord sur les routes intercommunales. Il demande d'autre part qui va s'occuper de nettoyer les entrées de buses.

M. LACOMBE répond que cela ne fait pas partie du programme.

M. VILLIERS dit qu'il faut faire connaître les dysfonctionnements à la CCV. La Commission n'est pas informée sur les tronçons de routes, elle a travaillé sur les tableaux.

M. CLÉRIOT suggère que l'employé communal, qui est sur place, traite les urgences.

Mme MILLEREAUX souhaite que les Communes fassent connaître les quantités d'enrobés qu'elles utilisent.

M. VILLIERS rappelle qu'il faut avant tout définir les priorités.

M. LACOMBE insiste sur le fait que l'urgence est de boucher les trous sur les routes communautaires. Les Communes doivent s'en charger. Elles seront remboursées par la CCV.

M. ROUSSEAU pense que la répartition Communes/CCV est 50/50.

M. LACOMBE répond que c'est logique puisque la moitié des routes sont intercommunales.

M. COUGNOT rappelle que certains trous sont mal bouchés.

M. LACOMBE pense qu'il existe plusieurs procédés pour ce « rebouchage », puis il conclut qu'il est urgent de le faire.

- DÉCHETS -

M. VILLIERS donne la parole à M. BRÉGUET

M. BRÉGUET *Commission des déchets : Bilan 2009*

Document : Compte-rendu de la Commission des déchets à venir en PJ

La collecte générale 2009 a augmenté en raison de l'activité de la déchetterie (en année pleine). On constate une stabilisation des coûts sauf pour la déchetterie. Le résultat global présente un déficit, mais nous nous acheminons vers l'équilibre.

Dépenses :

Les dépenses sur marché se montent à 398 373 €. Les frais financiers et autres dépenses représentent 8 500 €. Le total des dépenses est donc de **406 873 €**.

Recettes :

La TEOM est de 342 300 € à laquelle s'ajoutent 23 700 € de subventions et reprises, soit un total de **366 000 €**.

Résultat :

Le résultat présente donc un déficit apparent de **40 873 €**. Si l'on enlève les dépenses afférentes à l'exercice antérieures et les charges fixes de la déchetterie, le déficit réel est de **15 000 € environ**.

Ainsi, hors charges générales de la déchetterie, l'équilibre financier devrait être atteint en 2010 grâce à la redevance spéciale. On aura une situation de gestion complètement équilibrée sans avoir à augmenter la TEOM.

Il y a encore beaucoup à dire sur le service. La collecte du verre est excédentaire. Il faut revoir la manière de collecter les encombrants. On ne peut pas ramasser n'importe quoi pour l'enfouir à MONTJALIN.

M. DESPINEY demande ce qu'on fait cette année pour les encombrants et si on connaît les dates de ramassages.

M. BRÉGUET répond qu'on le saura en temps utile pour une collecte au second semestre à l'automne.

M. BOHAIN signale qu'il y a 2 bacs en plastique en trop car on ne peut pas les mettre à la maison de retraite. Il faut trouver un autre système.

M. BRÉGUET pense que le problème se pose pour tous les bacs. Il faut organiser l'entrepôt des bacs de manière satisfaisante. On doit pouvoir trouver un endroit à la Maison de Retraite.

M. BOHAIN indique qu'il n'y a pas d'endroit accessible aux camions et qui ne soit pas sous les fenêtres des cuisines.

- COMMISSION INFORMATIQUE -

M. VILLIERS donne la parole à Mme GUÉRIN-MANDON

Mme GUÉRIN-MANDON *Propositions de la Commission NTIC*

Document : Commission NTIC pour le CC du 18/02/10, propositions adressés en PJ

Les 4 pôles suggérés (CHÂTEL-CENSOIR, SAINT-MORÉ, DOMECY, ASQUINS) sont précisés ainsi que le détail financier. La somme nécessaire pour ces animations sur tout le territoire est toujours de **8 000 €**.

Les questionnaires sont attendus (beaucoup sont remis lors de la réunion).

Des animations peuvent être organisées pour les élus, les délégués de la CCV, mais aussi les Conseillers Municipaux. Tous ceux qui sont intéressés peuvent le faire savoir. Les animations peuvent également concerner les secrétaires de Mairie.

M. JOVET (à la Commission NTIC, il remplace Mme BERNARD qui a suspendu ses activités pour raison de santé) précise les domaines dans lesquels les élus pourraient être intéressés en informatique. Il insiste sur Internet et sur la dématérialisation.

M. Ch. GUYOT précise que pour les secrétaires de Mairie, il y a des logiciels AGEDI. Les délégués peuvent venir à la Mairie de SAINT-PÈRE. Cela pourrait fonctionner avec la Trésorerie.

- INFORMATIONS DONNÉS PAR M. LE TRÉSORIER -

M. RAGAGE revient sur la dématérialisation qui est déjà possible. Il faut pour cela une habilitation au portage HELIOS. Le nombre de ces habilitations est contingenté. Pour ceux qui l'ont, ça marche. D'autres seront données.

Les comptes de gestion seront adressés par courriel, en PDF. Des formats « papier » pourront être envoyés sur demande. L'état de notification des bases ne sera pas adressé le 20 février, mais le 5 mars. La date limite pour voter les budgets est fixée au 15 avril.

Aperçu du résultat 2009 : la section d'investissement et en déficit de **160, 87 €**, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **63 368 €**. L'excédent est de **201 601 €**.

- QUESTIONS DIVERSES -

Mme GEORGELIN propose que nous fassions une commande de sel groupée.

M. VILLIERS répond que la Commission Voirie verra.

Il donne les dates de la caractérisation et souhaite que des délégués s'inscrivent.

8 mars, 14 avril, 4 juin, 6 juillet, 3 septembre, 17 novembre, 7 décembre.

M. DEMANCHE remarque qu'on a avancé. Il formule le souhait que cela se traduise en arguments budgétaires. Il espère qu'on avancera aussi sur le dossier « Office de Tourisme ».

Séance levée à 20 h 30